ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème legislature

Question N° : 16048	De **Mme Huguette Bello** (Gauche démocrate et républicaine - Réunion)	**Question écrite**

Ministère interrogé > Solidarités et santé	**Ministère attributaire** > Solidarités et santé	
Rubrique >maladies	**Tête d'analyse** >Mesures préventives contre une épidémie de rougeole à la Réunion	**Analyse** > Mesures préventives contre une épidémie de rougeole à la Réunion.

Question publiée au JO le : **22/01/2019**
Réponse publiée au JO le : **05/03/2019** page : **2192**

Texte de la question

Mme Huguette Bello attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les risques importants de propagation de la rougeole à La Réunion depuis le diagnostic, à la mi-janvier, de six cas de rougeole chez des personnes n'ayant pas voyagé à l'extérieur de l'île. Ces premiers cas autochtones et le caractère extrêmement contagieux de cette maladie augmentent les risques d'une épidémie. Selon l'ARS « la circulation de la rougeole dans la région Océan indien fait craindre l'introduction et la diffusion de la maladie à la Réunion qui en est jusqu'à présent indemne ». Il est à craindre également que la rentrée scolaire, qui aura lieu le 28 janvier prochain à La Réunion, contribue à accroître les risques de contagion d'autant que, contrairement à la grande majorité des adultes de 40 ans probablement immunisés et protégés définitivement, les plus jeunes n'ont pas forcément reçu les deux injections censées assurer une véritable protection. Aussi elle lui demande de bien vouloir prendre, au-delà des premières recommandations de l'ARS, les mesures destinées à prévenir la propagation d'une épidémie de rougeole et de les porter à la connaissance du public par les grands canaux d'information et les réseaux sociaux. Dans la perspective de la reprise prochaine des cours, elle lui demande aussi, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, de diffuser des messages d'information spécifiques à l'intention des élèves.

Texte de la réponse

Depuis le mois d'octobre 2018, selon les données de l'agence nationale de santé publique, le nombre de cas de rougeole croît dans la région de l'Océan Indien, et plus particulièrement à Madagascar et à l'île Maurice. La couverture vaccinale contre la rougeole sur La Réunion est meilleure que pour la France entière. A l'âge de 24 mois, 94,9 % des enfants ont reçu une dose de vaccin et 85,4 % deux doses, contre respectivement 90,3 % et 80,1 % sur la France entière. Depuis l'apparition des premiers cas de rougeole sur le territoire, l'agence régionale de santé a mis en place toutes les mesures de gestion à sa disposition. En plus des enquêtes épidémiologiques, du dépistage, et du traitement préventif, des informations ont été transmises aux professionnels de santé par l'intermédiaire des unions régionales des professionnels de santé et des ordres professionnels. Dans la perspective de la rentrée scolaire, une collaboration étroite s'est mise en place avec l'éducation nationale et les équipes de protection infantile (PMI), afin d'informer spécifiquement les élèves. De même, dans la prévision de la seconde vague épidémique de la dengue sur l'île, une campagne de communication grand public sur ces deux maladies a été lancée. Parallèlement à la mise en oeuvre de la réforme des obligations vaccinales du jeune enfant, le ministère des solidarités et de la santé a publié une nouvelle instruction relative à la conduite à tenir autour d'un ou plusieurs cas de rougeole et a installé la nouvelle commission nationale de vérification de l'élimination de la rougeole et de la

rubéole congénitale en vue d'actualiser le plan d'action dédié qui doit permettre d'obtenir une amélioration de la couverture vaccinale contre la rougeole grâce à la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé.